

COMMUNE DE MONT-NOBLE



Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement
pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et
pour la promotion des énergies renouvelables

Annexe 2 – Formulaire d'achèvement des travaux

Nom / prénom N° dossier

IBAN du bénéficiaire de la subvention

Annexes :

2. Isolation thermique (réf. Programme bâtiment du canton VS M-01)

- Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

3. Pompes à chaleur (réf. Programme bâtiment du canton VS M-05 ou M-06) (PAC électriques en remplacement d'un chauffage à mazout, à gaz ou électrique)

- Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

4. Capteurs solaires thermiques (réf. Programme bâtiment du canton VS M-08)

- Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

5. Amélioration de la classe CECB (réf. Programme bâtiment du canton VS M-10) (rénovation du bâtiment, combinaisons avec M-01 ou M-03 à M-08 impossibles)

- Copie des preuves de versement de la subvention du Service de l'énergie du canton du Valais.

Lieu et date Signature du requérant

_____ A laisser vide pour l'autorité communale _____

Annexes fournies : 2. 3. 4. 5. .

Les éléments du formulaire Annexe 2 sont complets : OUI NON .